

Délibération 2021-01

Point de l'ordre du jour : I

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020.

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Vote unique :

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020 du conseil d'administration de l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Nombres de votants :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 12 mars 2021

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay


Pierre-Paul ZALIO

Pièce jointe : Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020

Classée au registre des délibérations sous la référence :
CA - 12.03.2021 - D.2021-01

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :
06/04/2021

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au
Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de
l'Innovation le : 26/03/2021

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.